L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 61, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

ANNONCES.—Une pinnure par carré à chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque nouvelle insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'original, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

LIBRAIRIES pour l'hiver, les annonces des artisans et personnes tenant magasins de détail, seront, les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, les agences pour les navires et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, 600. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le publique des annonceurs peut avoir cet limité à un cas par jour, et deux fois par semaine.

LES ANNONCES de naissances et de décès, les articles tend spécial l'attention du public à des ventes d'immeubles, mêmes bâtisses, les articles agités par des passagers, les annonces de bâtisses du sud, &c. doivent payer un tarif des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paient 50 pt. par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui articles d'une nature personnelle, doivent payer deux fois le prix des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affiches et du journal à l'avance, telles que vente de terres par autorité de justice, vente de plantations et habitations, maisons et terrains à louer ou à affermer, ventes des marrons, saisies faites par huissier, et autres, seront payés en comptes séparément avec plus ou moins d'annonces.

LES ANNONCES qui ne portent pas la date de leur insertion seront publiées un nombre de fois qu'elles seront payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ou insolvabilité, à moins que la prix de l'insertion ne soit payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, seront insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs payées 50 pt.

LES ANNONCES de ventes judiciaires et autres publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

BATEAUX DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.

POUR LA MOBILE.

Les bateaux à vapeur à bassin pression CAROLINE, capitaine Sutton, et SOUTHERNER, capitaine Allen, partiront de la ligne de deux fois par semaine, après l'arrivée des chars de 11 heures A. M. Pour les jours de départ, voir les affiches.

Pour fret et passage s'adresser à A. G. PLOG, 20 jv Bureau de la Malle des E.U. rue du Camp, 82.

LA MOBILE.—Le bateau de la Malle des Etats Unis BUCKEYE, capitaine J. B. Thompson, ayant changé ses jours et heures de départ, partira tous les Mercredis de la Nouvelle-Orléans et le Jeudi à 1 heure P. M., et repartira du Bayou le lendemain à la même heure. 12 jm

POUR ST. MARTINVILLE, (Attakapas.)—Le steamer ZEPHYR, capt. Smith, est attendu ce jour du Bayou Sarah, vous les Mardis et Jeudis